

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 25 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 19 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusés : Stéphanie LHOPITAL (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Adrien GERSTER (pouvoir donné à Charlotte DECAMBRON)

Secrétaire : Guillaume ANTONIALI

D/2026-077

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention tripartite de formation professionnelle BAFD entre la Commune, M. Nathaniel HEBRARD et le Comité Roannais de Vacances

Madame la Maire propose d'autoriser la signature d'une convention tripartite à intervenir entre la commune, le Comité Roannais de Vacances 22 Rue Emile Noirot - 42 300 Roanne, et Monsieur HEBRARD Nathaniel, dans le cadre du stage pratique BAFD de ce dernier, suivi du 04/7/2026 au 02/8/2026, en qualité de directeur du centre de jeunes âgés de 3-12 ans, à Maison Familiale 417 les Athiauds - 42640 Saint-Germain-Lespinnasse et sur les différents lieux d'activités.




Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la commune, et le Comité Roannais de Vacances, ainsi que M. HEBRARD Nathaniel, dans le cadre du stage pratique BAFD de ce dernier, du 04/7/2026 au 02/8/2026 inclus (en annexe)

DIT que, en compensation, l'association versera à la commune la somme de 1 900 € TTC,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guillaume ANTONIALI Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 29 JUIN 2026

Publication ou notification du : 29 JUIN 2026

Publication site internet le : 29 JUIN 2026

Affichage de la liste des délibérations le : 29 JUIN 2026